

Bernard Chevalier

Tours, ville royale 1356-1520. Origines et développement d'une capitale royale à la fin du Moyen Âge, Paris, 1975

Bernard Chevalier : voir fiche *Les bonnes villes de France*. Livre issu de sa thèse de doctorat à Paris IV (1972).

Introduction et Résumé chronologique

A la fin du Moyen Âge, Tours a été le centre du royaume. A cela s'ajoute la grande réussite des « habitants les plus distingués » : naissance et affirmation d'une « coterie de familles toute-puissante », un « clan bourgeois » dont les principaux membres viennent de Tours.

→ Quel lien entre le pouvoir politique et le pouvoir économique de Tours ?

« La place prise par Tours dans le mouvement des échanges a-t-elle été la cause première de sa fortune politique ou bien, est-ce qu'une grande renommée acquise au cours des âges, en attirant dans ses murs le gouvernement royal à la dérive, a suscité l'enrichissement générateur de ces carrières bourgeoises ? »

→ Interrogation sur la naissance de la bourgeoisie / « classe dirigeante de la nation »

→ De quelle manière Tours est la capitale et jusqu'à quel point ?

Avant le XIV^e siècle : Tours a été le siège d'une cité gallo-romaine puis métropole d'une province ecclésiastique ; ville où se déroulent les pèlerinages sur le tombeau de saint Martin. Le premier bailli est placé en **1208**. La ville rassemble les Etats Généraux en **1308**. En réalité, elle était une ville assez peu importante à ce moment-là. Difficile de délimiter le bailliage royal. La situation se clarifie après **1431**. Le bailliage comprend 5 châtellenies et prévôtés : Tours, Loches, Châtillon-sur-Indre, Langeais et Chinon. Plus tard s'ajoutent Amboise et Montrichard puis Loudun. Tours a ainsi une influence assez relative sur cette châtellenie et prévôté. Elle n'a ni une grande fonction administrative ni une grande fonction fiscale.

Jusqu'en 1365, le nom de Tours ne s'applique formellement qu'à la vieille cité épiscopale et l'annexe des Arcis (sans la partie « **Châteauneuf** » avec le tombeau de saint Martin). C'est en **1356** – sous la menace de l'ennemi – que le synoecisme s'opère : début de la série des **comptes municipaux** et de la construction du rempart. Se constitue alors une bonne ville nouvelle « sans mémoire et sans précédent » mais pas sans passé → **début de « l'histoire moderne de Tours »**.

Charles VII vient s'y établir à partir de **1418** (schisme et émeute parisienne). Il est duc de Touraine et de Berry (qui lui est inhospitalier). Ainsi, peu pressé de rentrer à Paris, le roi s'installe à Tours avec sa cour.

→ Quel profit en a retiré Tours ?

« La résidence royale isolée des grandes cours souveraines se sépare aussi de l'organisme urbain qui aurait dû l'abriter ; c'est la ville à côté de la cour : Tours à côté du Plessis, d'Amboise et de Blois ». « La bonne ville soulevée, grandie et transformée par sa nouvelle fonction n'en est pas cependant métamorphosée ». En **1520**, Tours **a une fonction politique réduite, un rôle économique manqué et un éclat artistique fugitif**. Reste toutefois un centre administratif important : le siège de la recette générale de tous les pays de langue d'oïl. **Tours devient une bonne ville parmi les bonnes villes**.

→ **1523**. La cour quitte définitivement les rives de la Loire pour celles de la Seine. Administration peu centralisée : Tours était le lieu où le personnel résidait mais non pas où il travaillait.

→ Echec de son agrandissement urbain.

→ Une capitale temporaire (cf. Avignon) ? En réalité, « **son apogée ne l'a pas monté très haut** », elle n'a jamais été une véritable capitale politique : pas de palais royal. Elle reste le lieu des fêtes.

→ Formation d'un clan solide de serviteurs de la monarchie : effondrement dans les 1520s : « la ville n'a jamais pu prendre dans le monde des affaires une place à la mesure de ses ambitions politiques » → concurrence de Lyon.

Livre I – Une bonne ville

Chapitre 1 – La ville

Exemple : La défense de la ville, l'enceinte et la naissance politique de Tours

Le **30/3/1356**, dans des lettres données à Beauvais, Jean le Bon approuve la construction du rempart. Les habitants de Tours et de Châteauneuf veulent réparer des vieux murs et en bâtir des nouveaux : ils s'adressent au roi pour pouvoir opérer certaines destructions *en son nom*, obstruer des passages et user de contrainte pour trouver les fonds nécessaires et organiser le guet. Les travaux avaient commencé avant : l'initiative, venue des habitants de Châteauneuf, était appuyée par le maréchal **Jean de Clermont**, lieutenant du roi en Touraine et en Poitou (1354). Le Prince Noir arrive devant Tours le **6/9/1356**, après avoir brûlé Issoudun et Vierzon. Il n'attaque pas Tours et se dirige vers Poitiers → le péril avait été anticipé. Les lieutenants-généraux de la région décident de remettre en état les châteaux et les fortifications.

Le problème : les habitants se situent sur 2 km de long de la Loire. On laisse donc deux quartiers (est et ouest) peuplés hors des enceintes. On englobe dans le sud des terrains vagues et jardins pour profiter de la protection fournie par des bras morts (boires). On garde les remparts de Châteauneuf ; le chapitre de Saint-Martin prend à sa charge le secteur méridional. Une autre partie relève du chapitre métropolitain.

→ **Les comptes sont tenus par le receveur de la ville.**

→ Ainsi, **tout le reste** du terrain utilisé échappe aux seigneurs et **revient au roi.**

→ Les habitants sont autorisés par Jean le Bon à détruire des bâtiments qui peuvent nuire à la défense = des édifices religieux (aumônerie Saint-Jacques, église Saint-Lidoire, chapelle Saint-Georges). Charles V soutient les habitants dans les conflits des habitants avec les autorités ecclésiastiques. **Le 13/9/1360**, il interdit à l'archevêque de faire obstacle à ces mesures / destructions.

- La construction est interrompue entre nov. 1360 et nov. 1363 par manque d'argent.
- **1364-66** : construction de 2 portes : la Coherie et la Foire-le-Roi.

Les métiers ont joué un grand rôle (face aux autorités municipales récentes) : collecteurs d'argent et entrepreneurs. On trouve dans les comptes de la ville des prêts qui leur sont faits pour la fortification et des tâches qui leur sont confiées (bouchers, pelletiers, drapiers, clercs).

Puis ce sont les **paroisses** qui prennent la responsabilité de l'édification.

Construction marquée par **la rapidité et la modicité** des moyens ; on garde le maximum de bâtiments existants (ex : la muraille de la chapelle des Jacobins au nord). Elle fait 4,5km de long / ~57ha de superficie enclose (cf. l'enceinte d'Avignon demandée par Innocent VI au même moment). Les fossés communiquent avec la Loire et les boires. 10 portes (simples ouvertures / bastilles flanquées de tours rondes).

On fortifie aussi les **ponts** : un 1^{er} en 1368 et un 2nd à l'entrée de l'Entrepoint. On en aménage un 3^e (1425) et un 4^e (1426 : conquête du Maine par Henri V en 1424-25). Un 5^e au nord (1446).

Tout cela a **disparu**. **Mais c'est pour édifier et entretenir cette enceinte que les 1^{er} institutions municipales se sont développées : grande importance dans les soucis quotidiens des autorités.**

→ « C'est ainsi que l'enceinte nouvelle créait dans la ville **une véritable vie commune** ».

Ville et arrière-pays

La muraille tend tout de même à opposer la « clouaison » face au plat-pays : séparation de la ville et de ses faubourgs : création d'une **hiérarchie**. Ainsi, la taxe dans la ville est l'objet d'un seul montant / Hors les murs, on constitue 6 fermes plus faibles.

- **1417**. On ordonne de brûler les maisons des faubourgs : 274 chefs de famille (et leur famille) viennent se retirer dans les murs. Une fois le danger passé, une partie retourne dans les faubourgs.
- Idem **le 28/9/1428** face aux chevauchées anglaises.

La banlieue. Elle trouve sa raison d'être dans l'enceinte fortifiée. Elle créait une nouvelle organisation de l'espace qui vient contredire celle constituée par le système féodal. Le territoire de la banlieue correspond +/- à celui de la prévôté royale (**sentence du 12/1/1427**). Relevaient de la banlieue tous ceux qui avaient le droit de se retirer derrière ses murs et avaient l'obligation de participer à leur entretien. Mais des seigneurs tentent de s'opposer à la perception des taxes.

Le système féodal est encore présent – Villes et seigneurs

- **Les 3 seigneuries laïques** sont les restes d'un vaste fisc royal démembré au profit des églises : vicomté de Tours / seigneurie des Ponts / fief du Péage.
- **Les 4 ecclésiastiques.** L'archevêque a la part la plus modeste (il n'a pas juridiction sur la cité car elle relève du chapitre métropolitain) ; chapitre Saint-Martin à l'ouest (dont le trésorier est titulaire de la baronnie de Châteauneuf) ; abbaye de Saint-Julien.
- **Des petits fiefs** qui comprennent quelques maisons.
- **3 seigneurs châtelains** : le roi, le trésorier de Saint-Martin et le chapitre de Tours se partagent l'exercice de la police et donnent chacun leurs poids et mesures.
 - « Une organisation administrative et judiciaire dont au fond les habitants ne se souciaient guère quand ils n'avaient pas d'affaires pendantes au tribunal et qu'ils avaient payé leur cens. Les seigneuries urbaines dans la vie de tous les jours n'existaient guère. C'est la ville close qui est la vraie communauté dans laquelle l'individu se sent à la fois pris et protégé ». → Importance de la paroisse.

Chapitre 2 – Les institutions municipales jusqu'en 1465

Un nouveau type d'organisation urbaine s'élabore et se fixe : le système des « bonnes villes » qui ne peuvent se concevoir qu'au sein du royaume : « leurs institutions et leurs fonctions sont adaptées à l'accroissement du pouvoir de la monarchie dont le système administratif ne se développe que lentement ».

Un exemple de « naissance et développement d'une bonne ville »

Entre 1122 et 1212, lutte entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin pour la constitution d'une **commune**. Rien dans la cité voisine. Ce n'est pas l'administration des choses mais le pouvoir sur les hommes qui est l'objet du conflit : en 1180, les chanoines autorisent 6 prud'hommes élus pour 10 ans à prendre en charge les affaires.

→ **Les lettres du 30/3/1356 marquent un tournant** = « l'acte de naissance d'une bonne ville ».

En 1354 : chevauchée d'**Henri Grosmont**, duc de Lancastre et comte de Derby. Donc les habitants se tournent vers Jean le Bon. Ce ne sont pas la réplique des anciennes chartes de franchises. Elles créent une commission locale de défense sous le contrôle de l'autorité publique. Le roi ordonne de convoquer une assemblée générale et de désigner 6 prud'hommes chargés à la fortification de l'enceinte : ils ont tout pouvoir pour contraindre les habitants à s'armer et à faire le guet. Ils soumettent aussi la ville aux tailles et autres impositions. En présence du bailli, ils ont autorisation de réunir la communauté et de traiter avec elle. → Large place laissée aux habitants dans l'organisation de la défense. **Paradoxe : les habitants ont une large part dans la défense (puissance publique) mais pas dans l'administration de leurs propres affaires.**

Selon BC, **c'est la guerre qui est la cause de cela** : nécessité de se protéger, avec l'assentiment du roi. Les représentants du roi deviennent des officiers permanents, les collectes deviennent régulières et se mettent en place des comptes de gestion. Le cas de Tours n'est pas exceptionnel (ex : Troyes : commune éphémère (1232) puis communauté et conseil de ville, 1358). Vers 1460, toute bonne ville dispose d'une **administration municipale** confiée à une commission **exécutive** (élus, prudhommes, etc) qui reçoit son mandat de **l'assemblée générale** des habitants.

Retard de leur application : Renouvellement annuel (non prescrit) des commissaires avec l'autorisation du roi. En 1362, il n'a plus que 4 élus / 3 en 1367. Les deux villes vivent encore de manière séparée dans les mêmes enceintes jusqu'à **l'Acte du 2/8/1380** qui règle le partage des revenus communs. **Règlement de 1385.** Le gouverneur **Pierre d'Avoir**, seigneur de Château-Fromont, réforme alors l'organisation de la ville : remplace les élus par 5 autres (1 pour le roi, 2 pour les chapitres ; 2 pour les laïcs) → apaiser les discordes. 1389 : il ne reste que les 2 élus pour les laïcs qui représentent alors tout le monde.

→ **Le véritable acte de l'unité** :

- **Assemblée générale.** Communauté d'habitants. En réalité, guère plus de 100 personnes. Originalité : il y a 3 groupes sociaux qui s'équilibrent (les gens du roi, les ecclésiastiques et les habitants (riches)). Parfois des assemblées plus nombreuses : défense, accroissement des ressources et élection des élus et du receveur (jour de la Saint-Simon-et-Jude (28/10)). → Non pas une « victoire populaire » mais un « **moyen exceptionnel adapté à des circonstances exceptionnelles** ».

- **Elus.** Les représentants actifs du petit groupe social qui mène la ville. Désignés par l'assemblée et institués par le lieutenant du bailli. Se recrutent par cooptation. Entre 1357-1446 : 226 postes d'élus → 47 n'ont exercé une seule fois ; les 167 autres ont été pourvus par 40 personnes (moyenne = 4-5 ans). Maître **Martin d'Argouges** a été 13 fois en fonction.

- **Le receveur des deniers.** Mêmes gages que les élus ; milieu social moins élevé.

- **Le commis des églises.** Agit au nom des chanoines qui participent à leur désignation.

- **Pas de représentation des métiers.** Leur utilité sociale décline. Une seule tentative pour leur donner une place dans la gestion : 24/12/1424 où est formé un conseil de 24 membres, éphémère.

- **La commission des XII.** Comité restreint (10 laïcs et 6 ecclésiastiques). Appelé dans les moments de crise (1417, 1420) qui tend à se pérenniser (depuis 1431 : 8 laïcs et 4 chanoines). La commission a pour principale fonction de couvrir les dépenses engagées sans la gde assemblée.

- **Administration de la ville.** : entretien des remparts, ponts, chaussées, guet, garde des portes. **Ni le droit de police, ni de juridiction.** Sous la tutelle des officiers royaux (capitaine pour les affaires militaires / gens du bailliage). **Ainsi, les juridictions municipales se rangent peu à peu sous celle du roi.** Entre 1358 et 1414, c'est un juge rétribué qui expédie les causes judiciaires : on choisit le lieutenant du bailli de Tours (l'officier qui rend la justice pour le roi) → forme de tutelle. A l'inverse, les questions d'administration générale sont examinées en assemblée de ville seule (idée que la défense incombe aux habitants eux-mêmes).

→ **Régime caractérisé par l'union des officiers royaux, des chanoines et des bourgeois a été le propre des bonnes villes.**

Exemple d'une intervention royale dans la politique urbaine : Réforme 1462-1465 de Louis XI

Imposée non sans peine à la ville. A l'avènement de Louis XI (1461), Tours demande la confirmation des lettres de 1356 : il accepte contre rémunération. Mais le 1/3/1462 il demande la création d'une **mairie** → il impose les nouveaux privilèges le 14/5/1462 et les fait payer 500 écus. Louis XI voulait donner à la ville une organisation plus régulière (et moins à l'amiable : la ville de Tours ne forme ni corps ni collège).

Il se réfère aux **statuts de la Rochelle** : élection de 24 échevins perpétuels parmi lesquels est pris le maire renouvelable tous les ans (le roi choisit parmi 3 candidats) + 76 pairs → 100 personnes. Le 8/10/1462, les nouvelles autorités sont installées. **1^{er} maire : Jean Briçonnet l'ainé.**

Le maire et les échevins ont de larges pouvoirs pour administrer la municipalité (convocation de l'AG ; perpétuité des octrois ; levée de nouvelles taxes ; exercice d'une juridiction). Mise en place d'une maison de ville. **Les deux chapitres** sont hostiles à la réforme car cela les exclut de la gestion municipale et risque de faire perdre de l'importance à leur juridiction. Ils se mobilisent au Parlement : **un arrêt du 16/6/1463** casse les lettres de février 1462. Louis XI annule cela.

Pierre Bérard, trésorier de France, a le rôle du médiateur pendant que le roi oblige la Chambre des comptes à enregistrer. Compromis le 7/1/1465 : l'assemblée générale désigne à vie 12 chanoines qui siègent avec les échevins. Le maire est aidé des 2 élus de l'ancien système + d'un commis des églises. L'assemblée générale comprend des représentants de l'archevêque et des 2 chapitres.

→ Le rétablissement de l'ancien gouvernement.

→ Ce qui change = la mairie et le privilège de forme corps et collège.

→ **Louis XI voulait tout simplement insérer les traditions dans un système d'institutions.**

Chapitre 3 – Les activités urbaines

Les métiers. *La bonne ville ne diffère du reste du bourg rural que par le nombre et la variété de ses métiers, la qualification des ouvriers.* Ce n'est pas le cas de Tours avant la fin du XV^e siècle. 25% des ouvriers travaillent dans la fabrication de tissu / 20% dans le travail du cuir et des peaux / 10% dans l'alimentation / 17% dans la construction / 11% dans le travail des métaux.

Le commerce. Pas de grand commerce après 1250. Idem au XV^e s. : quand la **duchesse d'Anjou** veut envoyer de l'argent en Provence, elle s'adresse à des marchands de Poitiers / d'Angers.

Changement **vers 1450** : des grands marchands tourangeaux prennent de l'importance, notamment grâce au retour de la sécurité. Mais Tours renonce vite à traiter avec eux au profit des plus petits transporteurs + résistance de la communauté des marchands.

Cette communauté des marchands suscite beaucoup d'hostilité à Tours : une 1^e opposition en 1437 face aux assises de Tours. Idem en 1459 : « la boîte » que la communauté veut installer dans la ville « va contre le bien public d'icelle ville et du país de Touraine ».

Les marchands qui vivent du fleuve sont peu nombreux. Avant 1465, on note Hugues Berthelin : ardoises, grains, sel ; commerce entre Nantes et Moulins. Mais ses trafics le conduisent à la Conciergerie.

Tours ne joue **pas le rôle d'un marché de gros**. Quelques foires mais peu renommées sauf la foire Saint-Christophe, une « foire le Roi » qui dure 15 jours. Très active vers 1345, elle attire des marchands de Navarre et d'Aragon (chevaux) ; des Normands (draps). Elle ne se tient pas à Tours mais en rase campagne (à une 30ⁿ de km). Elle se déplace à l'intérieur des murs en raison des dangers entre 1358-1371. Après elle retourne à son emplacement originel.

Chapitre 4 – Les habitants

Absence de documents démographiques. BC utilise des documents de 1836 et 1839 : l'enceinte de 1356 renferme 1750 maisons = 4511 familles = 13939 habitants. Soit 239 habitants/ha.

Quand le roi écrit à Tours, il s'adresse aux « **bourgeois, marchands et habitants** » de la ville. Entre 1350-1450, BC ne remarque qu'1 famille de gentilshommes dans la ville (les Villeblanche) : vie urbaine et noblesse s'opposent ici. Il ne mentionne pas les **ecclésiastiques** car « physiquement, ils se trouvent dans la ville mais moralement, ils sont en dehors, voisins réticents ou alliés bienveillants, toujours séparés de la communauté ». Mais, il n'y a ni droit de citoyenneté ni registre de bourgeoisie dans la ville car **Tours n'est que « simple communauté d'habitants »**.

Les bourgeois. Sans être un droit, la bourgeoisie n'est pas une catégorie sociale très bien définie : c'est un état, une condition définie par un genre de vie, un niveau de ressources et un rang de préséance (manière d'être et non d'avoir) : ils sont *cives turonenses*. Ce sont des praticiens, des avocats (Berthelot Lopin), des changeurs (Jean Toraut). Ils ne fabriquent rien de leurs mains et ne sont pas des marchands publics.

→ **Portrait type** : un changeur, professionnel de la monnaie. Il habite Châteauneuf ; il a quelques terres, des prés et des vignes dans la banlieue mais pas de seigneurie. Il possède des rentes immobilières et 4 grandes maisons : même situation que son père en 1350.

L'état du guet distingue trois sortes de service : 1. De jour, en armes, devant les portes (les bourgeois) ; 2. De nuit, les mains nues, sur les murs (manœuvres, tisserands, etc) ; 3. Le rerequet : mêmes conditions (barbiers, hôteliers, pâtisseries, chaussetiers, etc) → mépris du travail manuel plus qu'une question de richesse.

Etude de la bourgeoisie à partir de **la répartition des honneurs municipaux**. Entre 1356-1419, 204 charges d'élus et de receveurs, il y a 91 individus venant de 54 familles. Les marchands = 10% des élus / 17% des receveurs. Les bourgeois gardent le monopole de la direction de la ville = les familles qui vivent du change, de la monnaie et des nouveaux offices de finance (Frémaud, Gastineau, Pontlevoy) → 52% des élus / 55% des receveurs.

Jusqu'en 1460, la ville forme un tout / unité ressentie par ses habitants dans les grandes manifestations collectives, civiles ou religieuses qui résulte d'un sentiment de protection communément partagé. **Les fêtes religieuses** sont un moment de collectivité retrouvée et mise en scène : 1415 pour la mortalité, santé du roi, union de sainte Eglise » ; 1422, 1426 et 1429 (la chevauchée du sacre donne lieu « agrant joye et sollemnité en la ville tant es eglises d'icelle comme autrement »). La décision n'est pas de l'archevêque mais de la ville. Ce sont les pouvoirs publics qui fixent le programme et la prédication. Le chemin : de saint-Martin à la cathédrale. Toute la population est rassemblée.

Livre II – Le roi à Tours

Chapitre 1 – Le roi en quête d'une résidence

21/6/1418 : Charles VII quitte Paris qui a failli tomber dans les mains des bourguignons. Il fait son entrée à Bourges (il est duc de Berry). Le royaume est divisé entre nord des bourguignons et sud des armagnacs. Cette période du « roi de Bourges » dénigré par l'historiographie est en réalité un moment d'énergiques ripostes et de redressements. Il passe ensuite en Touraine. Une fois son rang retrouvé en 1444, il garde ces anciennes demeures comme des demeures de choix.

→ Tours devient rapidement une capitale « sans y avoir été préparée ».

Bourges, capitale éphémère

En 1418, Tours est aux mains des bourguignons. Le roi choisit Bourges qui est, avec Poitiers, une ville sûre et bien protégée (la « Grosse Tour » de Bourges abrite un palais et une sainte-Chapelle). Le personnel royal se partage entre Poitiers (Parlement) et Bourges (Chambre des comptes) ; le conseil se divise entre les 2 villes. Charles VII choisit rapidement Bourges pour s'installer, se marier. Il refait l'hôtel dans lequel il réside. Même si Paris reste la capitale commerciale, Bourges a une industrie drapière prospère et de qualité et est bien placée sur les routes commerciales (foires de Genève, d'Avignon, de Montpellier). C'est à Bourges que résident les artisans attachés à son hôtel (**Richard de Melleville**, armurerie ; **Jean de Galles**, chapelier).

En 1423, le pays de Bourges est moins sûr (raids anglais ; désastre de Verneuil de 1424) : Charles VII se rapproche des villes de la Loire. 1428 : Bourges s'ouvre aux comtes de Clermont et de Padirac, révoltés. Charles VII se déplace alors dans les forteresses de Touraine où il reste (1430-40s) en raison des difficultés politiques, malgré la reprise de Paris (**1436**). Marie d'Anjou reste surtout à Tours, fidèle lors de la Praguerie (**1440**). Le dauphin Louis préfère lui aussi Tours à partir de **1434**. C'est là qu'il épouse Marguerite d'Ecosse en **1436** ; et que l'ambassade anglaise chargé de négocier la trêve en **1444** est convoquée.

Exemple d'une ville face à l'accueil de la cour : Tours, nouvelle capitale (1444-1461) – le logement

Charles VII reste rarement dans la ville et loge parfois chez l'habitant ; souvent dans son château réaménagé avec ses favoris (François de Clermont, Raoul de Gaucourt). Charles VII choisit son domicile au **château des Montils**, vers Tours. Transformation de la forteresse en 1447. A partir de 1445, il passe tous ses hivers et parfois les étés. La reine y réside de temps à autre. **Tours n'abrite pas le roi donc mais elle lui est indispensable, notamment pour les fêtes** (**1457** : réception de l'ambassade hongroise pour demander la main de madame Madeleine).

C'est à Tours que loge **la suite du roi** : chancellerie (60 notaires et leurs secrétaires) ; conseil ; hôtel (~100 lances) ; garde d'archers écossais sous le commandement du grand-maître de l'Ecurie. Difficultés à trouver des logements → **Avril 1444** : les autorités municipales sont dessaisies du maintien de l'ordre et de la répartition des billets de logements. Les grands seigneurs et officiers logent dans le faubourg.

16/9/1445. Retour du roi : cela attire d'autres personnes encore. Les charges sont alors bien plus lourdes ; des personnes murent leurs écuries pour ne pas avoir à loger les chevaux ; les prix augmentent ; beaucoup souhaitent son départ, il est au courant des rumeurs : des excuses et remontrances sont adressées de sorte à ce qu'il reste.

L'aménagement des Montils en 1447 permet de **loger une partie de l'hôtel**. Les liaisons avec la ville sont assurées : **1446**, l'élection fait les frais du pavage de la voie + l'agrandissement du pont Saint-Anne. **Janvier 1458** : le roi donne 1200 livres pour refaire le pont emporté par les glaces.

→ **Signes d'une installation durable**. Incite les officiers du roi à se procurer une maison à Tours (Jacques Cœur en construit une magnifique avant sa chute). Les auberges et logis réquisitionnés sont réservés aux hôtes de passage (ambassadeurs)

→ Les autorités municipales réaménagent la ville « **pour ce que c'est l'honneur de la ville que les rues et places soient belles et bien pavées veu que le roy est souvent icy** ».

Des avantages financiers croissants : les Tourangeaux tendent à se plaindre à présent de l'absence du roi. Désormais, seuls les soldats sont mal reçus : leur solde est insuffisante pour nourrir leurs chevaux. Les mauvaises récoltes et les pillages (1457-8) accentuent les récriminations.

Question de l'approvisionnement : la formation d'une élite marchande en lien avec l'installation royale

Difficultés accrues en raison de la petitesse du marché local. Ex : **1436**, noces du dauphin à Tours, Charles VII prend à Blois dans les magasins de ses cousins d'Orléans les tapisseries et les tentures de drap d'or destinées à orner les murs du vieux château (comme il avait fait à son mariage en 1422 à Bourges).

Epoque des « marchands suivant la cour » : modestes fournisseurs de l'argenterie royale qui viennent des villes alentours. Exemples :

- **Pierre Castellain**. Marchand armurier à Tours (1424). Il réapparaît (1440), avec son frère Jean, dans les sources, notables bien considérés malgré leur origine italienne. 1442 (expédition de Tartas) : il est à Toulouse puis à Tours et fournit le roi et le connétable de Richemont.

- **Robin le Masle**, marchand drapier. Il vend pour 6000 l.t. des draps d'or, des tapisseries d'Arras, des soieries, des toiles fines et d'hermines : monopole du marché.

Il devient donc très avantageux d'être un marchand proche de Charles VII. **Exemple : Jacques Cœur** réussit ce coup de maître en devenant argentier du roi et fournisseur (vendeur et payeur à la fois). Il fixe d'abord ses entrepôts à Bourges. Puis transfère en 1448 à Tours. Il loue une maison à un marchand de la ville puis en achète une. « **Tout se passait comme si, grâce à Jacques Cœur, se tenait à Tours en permanence une foire aux denrées les plus précieuses** ». Tout était extérieur à la ville : marchandises, clients, fournisseurs, personnels issus de Bourges. Conséquences :

- Certains marchands sont écrasés et ne peuvent véritablement concurrencer.
- D'autres qui se « contentent des miettes ».
- D'autres tentent de collaborer : les frères Pierre et Jean Castellain. Correspondance forte avec Jacques Cœur ; ainsi que Jean de Neufbourg

La chute de Jacques Cœur cause donc **un grand vide** : dislocation d'un réseau d'affaires aux mailles trop lâches. Cf. les comptes de l'argenterie de la reine Marie (1444-5) où l'on voit de nombreux petits marchands de Chinon, Mehun et Tours qui vendent rarement pour plus d'1-2 lt. Deux grands marchands s'imposent : **Pierre de Jamailhac** et **Jean de Neufbourg**, tourangeaux.

Ex : Jean de Beaune dont la réussite signifie aussi « **la victoire de Tours sur Bourges** ». 1453 : il est « bourgeois et marchand ». Il achète pour 290 écus des tissus de soie. Son père, Simonnet de Beaune est une personne bien considérée qui ne rate pas les assemblées municipales (1433-1447). 1446 : il demande à être remplacé au service de guet par son fils. Il est l'exemple de « **comment le médiocre destin promis aux familles tourangelles s'est trouvé d'un coup magnifié par la présence du roi et mieux encore par la percée accomplie par Jacques Cœur** ». 1454 : il fournit la maison d'Angoulême. 1458-9 : il est « marchand drapier suivant la cour » et vend 1/5^e des draps de laine, la 1/2 des soieries et quasi toutes les livrées données à la garde.

Les autres sur le rôle de l'argenterie sont aussi tourangeaux : Jean de Neufbourg ; Marguerite la Burdelote (toiles fines) ; Jean Jalon (pelletier). Son principal concurrent est aussi tourangeau, **Jean Lallemand**. Blois, Orléans et Romorantin concurrencent Tours dans le commerce de luxe.

Chapitre 2 – Louis XI au Plessis

Après le sacre et l'entrée à Paris, il se rend rapidement à Tours (9/10) et manifeste son intention de s'établir en Touraine. Il s'arrange, grâce à Pierre Bérard, pour obtenir le domaine des Montils (1464) et ne choisit donc pas d'habiter en ville. C'est à partir du **23/12/1468** qu'il s'installe aux Montils et reste plus **durablement** (9 mois en 1469 ; 11 en 1470). Il le reconstruit intégralement et change le nom : « Plessis-du-parc » → **2 châteaux** : 1°. Les services de l'hôtel et la garde écossaise ; 2°. Sainte-Chapelle, appartements royaux. C'est là qu'il réside sauf lors de crises (campagne d'Edouard IV en 1475). A l'inverse, le chancelier, le conseil et les principaux officiers ne quittent pas Tours où se dirigent les délégations et ambassades.

→ Pour Ch. VII **Tours est une résidence parmi d'autres**. Pour L. XI **c'est le centre d'où partent les grandes décisions et son domicile d'élection dont il se proclame « l'ung des anciens citoiens »**.

Frictions dans la ville avec l'arrivée de Louis IX : nombreux hauts personnages, ambassades des Etats italiens ce qui renforce l'encombrement de la ville. Réactions mitigées des Tourangeaux : il y a de potentiels clients mais la garde présente effraie. Quand le roi part à Amboise quelques temps (1462), la garde reste ; une délégation vient alors se plaindre auprès du capitaine des « **exces qu'aucuns archiers de la dicte garde faisoit a leurs hostes ou ilz estoient logiez en cested. Ville** ».

⇒ **Une ville transformée en campement de fortune**.

⇒ Quand Louis XI s'installe durablement, les difficultés s'aplanissent : une grande partie de la cour loge au Plessis. L'hôtel où loge le chancelier, **Pierre Doriole**, se fait appeler « la chancellerie ».

⇒ L'hôtellerie suffit aux besoins même dans les moments d'Etats Généraux et d'ambassades.

Exemple : participation royale au sein de la ville : ordre public, entretien, agrandissement

Le maintien de l'ordre public. La ville ne peut agir ni en droit ni en fait contre les gens de la cour. Elle rejette la responsabilité sur les compagnons et les valets : les échevins craignent de s'en prendre aux personnages importants. Louis XI aurait voulu que la communauté urbaine joue son rôle d'association de paix ; il est donc contraint à des actions autoritaires. Ne voulant pas diminuer les privilèges de ses gens, il soumet certaines affaires à ses propres officiers, affaiblissant l'autorité des juges de droit commun et la municipalité.

Entretien des ponts et chaussées, des fossés et à l'amélioration de l'armement ; la ville tend alors à se désintéresser de ses propres remparts. La ville et Louis XI poursuivent l'entreprise systématique de **pavage** (charge qui à l'origine devait en incombait aux riverains).

Projets d'agrandissement. Exemple de convergence d'intérêts de la cour et de la ville mais différence des points de vue. **Février 1476**, on parle d'un agrandissement de Tours vers Saint Julien. On présente l'idée au roi qui est d'accord. **1478** : il fait faire un arpentage de la ville. **1480** : il nomme **Hardouin de Maillé**, commissaire, pour exposer à la ville son nouveau projet d'accroître la ville « où il fait sa principale et plus continuelle résidence » pour mieux loger « ses gens, serviteurs et officiers et autres qui y affluent » : son projet aurait bouleversé la topographie. Chantier ouvert fin 1480 (200 manœuvres) mais l'abbé de Saint-Georges s'oppose au projet trop proche de ses terres. Puis la main d'œuvre manque. Pour payer les manœuvres, Louis XI ordonne une subvention publique d'une crue de 10 deniers tournois par minot de sel vendu dans les greniers du royaume. Mais cela ne se fait pas. Problèmes techniques et inondation en **mai-juin 1481**.

→ « L'aventure témoigne de l'ampleur des problèmes posés à la ville par sa promotion soudaine au rang de capitale et par sa croissance ininterrompue ».

La ville connaît aussi un certain **essor industriel** grâce à la présence royale.

Exemple : essor de l'armurerie. Louis XI envoie **Jacquelin Ayrolde** recruter à Milan 12 compagnons. L'immigration dirigée était cause principale du développement de ces métiers. Entre 1461 et 1483, BC compte 51 noms différents de maîtres armuriers et brigandiniers (fabricants de cuirasses ou harnois). C'est un métier très réglementé. **1450** : Charles VII créé un officier de visiteur des harnois fabriqués en France. Le groupe de Tours est très surveillé : le maire est chargé en 1470 par le roi d'inspecter le métier qui n'a pas de maîtres jurés : normes de fabrication, registres de ventes et marques harnois et brigandines à l'aide d'un poinçon. En échange, ils reçoivent des **privilèges** : les 4 armuriers et 12 brigandiniers du roi sont officiers de l'hôtel / tous les maîtres sont dispensés de la gabelle et exempts de guet et de garde. Ils forment enfin une sorte de syndicat qui doit en priorité exécuter les commandes du roi. **C'est le maire de Tours qui répartit le travail** selon les facultés de chacun. Ainsi, l'Etat doit aux maître 13 102 l.t. (1476) → 37 997 l.t. (1477) → 21 601 l.t. (1479). Mais ce monopole reste fragile car la production tourangelle n'a jamais suffi aux besoins de tout le royaume. Les fabricants sont aussi marchands d'armures importées. Concurrence de Lyon dès 1467.

Tours serait devenue une capitale : « seulement dans la mesure où cette ville, médiocre encore à son avènement est devenue, non point subitement, un centre urbain bien équipé, un foyer d'art et d'industrie, une agglomération digne de tenir son rang auprès de Paris dont l'étoile a momentanément pâli, de Lyon qui grandit, de Toulouse, de Rouen et de Montpellier ».

Chapitre 3 – Les grandes affaires

L'argenterie. Eclipse des Tourangeaux à l'arrivée de Louis XI (malgré le fort poids de Jean de Beauce). Le **18/2/1462**, il donne le monopole de ses approvisionnements en draps à **Michau Dauron**, berruyer, entre en association avec lui, place 2000 l.t. dans l'affaire : il entend avoir sa part des profits réalisés avec l'argenterie. Les Tourangeaux sont éclipsés non en raison d'une disgrâce mais d'une faveur des concurrents (de Bourges). 1465-6 : les Tourangeaux reprennent le dessus.

Exemple d'une famille de marchands riches : les Briçonnet – de marchand de sel à banquier

Leur 1^{er} ancêtre : **Jean Briçonnet I** attesté entre 1385-1399, époux de Jeanne Carré, fille d'un changeur : il commerce le sel. Puis **Jean II**, marchand chaussetier et **Pierre**, élu des aides (meurt en 1438). **Jean (III)**, fils de Pierre, lui succède et épouse la fille d'un maître de la chambre aux deniers de la reine Marie d'Anjou : il séquestre des biens de Jacques Cœur. Il est le 1^{er} maire de Tours (**1462**). Des cousins (André et Bertrand) sont notaires du roi. Grâce à Jean Bourré, confident du roi, **Jean l'aîné** devient receveur général de Languedoil ; **André**, maître de la chambre aux deniers.

→ Se forme **la compagnie de la boutique de l'argenterie** avec **Jean de Beauce** (fait les ventes quand le roi est à Paris), **Jean Briçonnet** (« patron » qui achète et fréquente les foires), **Guillaume de Beauce**, **Jean Quétier** (marchand qui suit la cour). Supplacent Michau Dauron. Liés avec les **Neufbourg** et les **Barrault**.

→ **Objectif** : approvisionner le roi. Se lie avec ses officiers comptables pour s'assurer le monopole.

Ils deviennent riches et ainsi les **banquiers** du roi. Surtout des prêts sur gage, ils reçoivent des dépôts d'argent. Leur banque semble fonctionner comme une annexe du trésor public.

Exemple : 1473. Pour fournir la solde et les vivres à l'armée chargée de débloquer le château de Perpignan, Jean de Beaune et Jean Briçonnet sont priés d'avancer 30 000 lt. Ils partent avec Gaucourt et Bourré, cautions de l'emprunt, pour la chercher auprès de leurs correspondants à Lyon, Avignon et Languedoc. Le remboursement se fait lentement par assignation sur les receveurs généraux. → Témoigne de la **faiblesse** des réserves de la compagnie, de l'étendue de son crédit et de la pauvreté de sa technique (affaire traitée oralement)

→ Leur **force** vient de leur triple fonction de fournisseurs, de caissiers et d'agents du roi. C'est de là que vient aussi leur **limite** : ils se trouvent cantonnés dans des opérations d'avances sur assignations ; comme marchands ils sont trop vite engagés envers le trésor.

Exemple d'un monopole : Raoul Toustain, marchand de sel + intrigue et résolution royale

Une des nombreuses affaires qui ont pour point commun qu'elles « reposent toujours sur un monopole dû à la faveur du roi ». Le commerce du sel laisse peu de place à la libre concurrence. Dans le nord de la France, le monopole d'approvisionnement est souvent détenu par les villes ; souvent à la faveur du roi. → Tours est un foyer d'intrigues pour son obtention. C'est donc **Raoul Toustain** qui l'obtient. Il achète son sel en Poitou ayant à sa disposition charretiers, bateaux de mer et chalands. Il place son sel dans les greniers du centre (Loches, Vierzon, Issoudun, Bourges, Nevers). Il passe dès lors pour l'agent du roi voire son espion. 1465 : les partisans du « bien Public » confisquent son sel à Bourges ; à Evreux, **Louis**, son frère connaît la même histoire. Entre 1478 et 1480, il se retrouve avec Jean Briçonnet dans une affaire louche : depuis 1473, c'est **Commynes** qui perçoit le produit de la traite du sel aux Ponts-de-Cé. En **mars 1476**, Jean Briçonnet se présente pour soumissionner à 14200 lt. Au moment du renouvellement du bail, des Angevins le récupèrent. 1480 : **Brizeau**, Toustain et Briçonnet le récupèrent de nouveau et vident rapidement les greniers de sel. Ils projettent ainsi la résiliation du bail au bout d'un an au profit des Angevins qui se retrouveraient avec une ferme sans revenu. Brizeau meurt ; le roi intervient et exile à Montpellier les 2 autres. Jean Moreau prend la suite.

Chapitre 4 – Sous Charles VIII et Louis XII : l'exploitation d'une situation acquise

A partir de la mort de Louis XI (1483), ce sont moins les personnes du grand commerce que des **hauts emplois de finance** qui gagnent en l'importance, même si Lyon, Paris, Rouen prennent la tête sur le marché des affaires. La cour reste présente jusqu'en 1498. Après, présence épisodique.

Charles VIII règne 14 ans : seulement 2 années sont passées loin de la Touraine (1485 en Normandie et 1495, expédition de Naples). **Nouveau chantier** : aménagements et agrandissements de la chapelle Saint-Jean, pavage des ruelles entre le grand chemin et la Loire et construction d'un nouveau pont. Il propose également une construction ex nihilo mais elle ne survit pas.

Place centrale de Tours au niveau **stratégique** mais aussi **politique** : Etats Généraux de 1468 puis 1470 puis 1488. Idem pour les grandes réunions du clergé (1493 pour délibérer de la réforme de l'Eglise de France sous la présidence du garde des sceaux, **Adam Fumée**, né en 1430 à Tours).

Mais Tours à partir de 1498 a deux rivales : Paris (capitale royale) et Lyon (capitale des affaires). C'est avec Louis XII que la position de Tours comme capitale se détériore durablement, en lui préférant Blois et Paris. Tours perd dans le même temps son importance commerciale. Les manufactures tourangelles restent en bonne santé (orfèvrerie, broderie, armurerie, fabrique des soieries).

Livre III – La capitale éphémère

Chapitre 1 – Une croissance équilibrée

1465-1520 : accroissement de la population. 1383-1520 : le produit de l'impôt dans la ville double → Ce sont surtout les faubourgs qui croissent le plus (cf. leur part croissante dans l'apetissement).

Une grande partie des **nouveaux bâtiments** construits le sont pour les grands personnages de **l'administration royale**. Le reste du personnel plus modeste trouvait des maisons libres à louer / arrenter.

Si un grand commis fait de même, il acquiert les maisonnettes alentour, les détruit pour en faire des jardins. **Exemples** : 1. **Jean de Xaincoins**, receveur général fait construire ainsi devant l'église Saint-Julien une demeure dont les jardins s'étendent jusqu'à la rue Traversaine et la bordent sur une 100m de mètres. 2. Le trésorier de France, **Jean Hardouin** et Jacques Cœur qui avait commencé un hôtel en 1451. 3. L'établissement du chancelier, **Guillaume Jouvenel des Ursins** : la ville décide en 1446 de reporter le mur d'enceinte vers le sud : de nouveaux espaces / jardins sont ainsi pris dans les enceintes Le chancelier se fait bailler par l'archevêque tout le sol moyennant le cens d'un denier (!) : il fait combler les fossés, abattre les anciens remparts, tracer la rue et élever son hôtel : fin des travaux en 1450. Il obtient enfin l'autorité de Jean de Bueil, seigneur du lieu (fief du Péage) de créer une boucherie qui rapporte 20 l.t.

→ Tous habitent le même quartier → Il se transforme sous l'impulsion des familiers du roi.

Chapitre 2 – Les artisans

Exemple des liens entre artisans et pouvoir royal : l'ascension des artisans à son service. Ils sont peu nombreux à travailler directement pour le roi mais deviennent les plus riches. **Thomas de Saint-Paul**, seigneur de Jallanges, orfèvre ; **sire Jean Gallant l'aîné**, seigneur de Francelles, orfèvre.

Ex : Jean I Béraudeau, pelletier cossu en 1433 est propriétaire d'une métairie. Une de ses filles épouse Jean Jaloignes, notaire. Ses fils continuent le métier de pelleterie et accroissent le patrimoine. Ils s'allient aux Jalon, confrères au service de la cour. Jean II Béraudeau devient l'associé de sire Jean Testu, de Jean Charles et de Jean Penoet, pelletier de la reine Anne. Ses fils deviennent étudiants : l'un devient chanoine de Saint-Martin ; l'autre, Victor Brodeau, devient notaire, secrétaire du roi et poète. Réussite brillante et rapide. Mais ils restent une exception.

Chapitre 3 – Les honorables hommes

On observe à Tours la multiplication de groupes professionnels qui ont tendance à s'isoler les uns des autres et à se replier sur eux-mêmes : **émiettement**. Le petit groupe des grandes familles, passées directement des affaires aux hauts emplois du royaume forme un groupe très cohérent et fermé qui reste assez caractéristique de Tours. Au bas de l'échelle, les marchands. Entre : les « honorables hommes », au-dessous de la noblesse pour la considération ; au-dessus par la richesse.

Marchands. Leur nombre a augmenté. En 1471, les marchands forains forment 14% des Tourangeaux astreints au serment de fidélité. Dans les sources, on voit que les ventes à crédit ont une part faible → les marchés sans importance sont traités verbalement. Le véritable changement : développement du trafic de la Loire. Principales marchandises : chevaux (23%) ; draps (13%) ; bois de chauffage (11,6%) ; vins, grains et farine (10%) ; bestiaux (8%). Le change et le négoce des métaux précieux diminue fortement. Enfin, la réussite des gros commerçants est aussi fulgurante que rapide. De manière générale, « le succès du père a permis aux enfants d'abandonner le commerce pour entrer dans le corps envié des officiers ». **Exemple : Jean de Neufbourg**. Son fils Jean devient argentier et receveur général de Charles de France ; Pierre, son autre fils, est conseiller au Parlement de Paris. Nicolas et Victor Gaudin, fils de Jean, pratiquent le commerce puis sont argentiers de la reine.

Importance des alliances dans l'ascension sociale. Exemple : les Brion. Vieille famille tourangelle très ramifiée. L'ancêtre est **Jean de Brion**, avocat du roi, sénéchal de Touraine, anobli en 1354. Son fils, **Jean** devient conseiller en cour laïe de son métier et avocat du roi (1420-30). Ses fils, **Jean et Gillet de Brion** sont officiers de justice. 30 ans plus tard, Gillet de Brion est bourgeois de Tours / Jean est tabellion marié à la petite-fille du gros marchand Julien Bauvalet. Leurs enfants sont marchands, receveurs de Saintonge. **Claude de Brion** est général des finances du roi de Navarre.

Noblesse. Louis XI a cherché à mettre l'élite sociale de la population en possession de tous les avantages et privilèges nobiliaires. **Article 2 de l'ordonnance de 1462** → accorde la noblesse à tous les maires et échevins, leurs héritiers et leurs biens (ne sont plus soumis au partage roturier). La Chambre des Comptes essaie d'en limiter les effets. 1484 : 1^{er} renouvellement des statuts municipaux → fait admettre que les bénéficiaires ne seraient pas dispensés du droit de franc fief s'ils venaient à acquérir une baronnie /

châtellenie. En réalité, ces privilèges les distinguent peu du reste des honorables hommes : beaucoup ont ce statut entre gentilshommes et roturiers. Difficile de savoir qui est noble.

Tous les habitants qui ont au moins 500 l.t. en « biens meubles et héritages » sont dispensés du droit de franc fief = ceux qui ont moyen d'acquiescer une seigneurie. La Chambre des Comptes limite l'exemption aux biens nobles d'une valeur inférieure à 40l.t. à moins de 16 lieues de l'enceinte.

→ Classe moyenne de Tours assimilée à la noblesse pour ses acquisitions et pour sa franchise fiscale. En réalité, avant 1464, tous les habitants ont été dispensés du paiement de la taille.

→ La situation de droit est favorable à tous ceux qui jouissent d'une certaine honorabilité.

Chapitre 4 – Les grandes familles

L'essor des grandes familles passées en une génération d'une honnête médiocrité bourgeoise aux suprêmes honneurs de l'administration des finances = phénomène propre à une ville-capitale. Un certain nombre de Tourangeaux qui ont eu une place importante dans le royaume de France. **15 familles** : 9 tourangelles (Bérard, Briçonnet, Beaune, Burdelot, Bernard, Bernthelot, Fumée, Poncher, Ruzé) ; 3 de Blois (Gaillard, Hurault et Cottereau) ; 2 de Bourges (Lallemant, Le Roy) ; une d'Auvergne (Bohier). Proches des honorables hommes mais s'en détachent. Non pas une classe qui monte mais un groupe qui s'isole. Qques traits saillants illustrant leur lien avec le pouvoir royal :

- Vénéralité des offices assez forte.

- Service des maisons princières : leur sert de tremplin. Grande promiscuité entre le maître ses gens. Les princes protecteurs à Tours = les ducs d'Anjou. A la tête des finances sous la duchesse Yolande : **Jean du Puy, Etienne Bernard** (1417-1435) puis **Jean Hardoin**, trésorier de France. Ils passent ensuite au service de la reine Marie, sa fille. **Jean Bernard**, frère d'Etienne, chanoine d'Angers et professeur de droit devient trésorier de toutes les finances de la reine et du dauphin puis archevêque de Tours (1442). Pierre Bérard lui succède et fait de son gendre, **Jacques Charrier**, un changeur du trésor puis trésorier de France (1450).

- Les 1^{ers} pas auprès du roi. Le groupe se resserre. La Guerre du Bien Public marque l'entrée en scène des Briçonnet. 1465 : année de l'émancipation de ce groupe qui entre au service du roi → une 20ⁿ de personnes dans le collège royal ; une 40ⁿ entre 1483 et 1514.

Exemple : Guillaume Briçonnet. Fils de Jean Briçonnet, l'aîné (receveur de Languedoil, 1446-75). Devient le gendre de Jean de Beaune. Marchand de la boutique de l'argentier, il entre au service du roi comme secrétaire signant en finance (1480). Septembre 1483 : il remplace François de Génas comme général de Languedoc. 1484 : membre du conseil. Une fois veuf, il entre dans les ordres, obtient l'archevêché de Saint-Malo (1493), puis est nommé cardinal (1495). Il obtient pour son fils Jean un office de conseiller au Parlement de Paris.

Sur les 25 offices des charges de finances en 1495, 17 sont tenues par des Tourangeaux et 14 par des parents proches du cardinal. Pierre (frère) : général de Languedoil / François (neveu) : receveur du Languedoil / Thomas Bohier (gendre) : général de Normandie / Pierre Morin (beau-frère) : maître de la chambre aux deniers de l'hôtel de la reine / etc. + Etienne de Poncher, frère du cardinal, président des enquêtes (1493) puis garde des sceaux et chancelier (1495).

→ « **La fortune des grandes familles, c'est à l'office qu'elles le doivent** ».

→ Leur proportion au Parlement de Paris augmente : 3/92 sous Charles VII ; 15/99 sous Louis XI ; 12/57 sous Charles VIII.

Chapitre 5 – La ville à sa belle époque

Evolution des institutions. Cf. le compromis de 1465. 1469 : Louis XI supprime la perpétuité de l'échevinage qui devait être renouvelé tous les 2 ans. Une fois Louis XI mort, rétablissement des élections à vie. Plus de réforme des statuts car en réalité, on ne les appliquait pas.

- L'exécutif. Seul changement : placer un maire au-dessus des 2 échevins (un marchand / un bourgeois ; un du quartier d'amont / un d'abas). Rétablissement de leurs gages en 1469 + on donne un suppléant au maire en cas d'absence. Ni de secrétariat ni d'administration constituée.

- Le corps de ville. Les échevins sont rarement convoqués en tant que tels aux réunions (→ inutilité de la mesure de 1469). Quand on a besoin d'un corps intermédiaire, on reconstitue la commission des XII.

1473 : le roi fait entrer de force des artisans dans l'échevinage ; le maire fait aussi entrer des chanoines et d'anciens maires. 1483 : rétablissement de son ancienne forme.

- **La communauté des habitants.** N'est pas tombée en désuétude.

→ Entre 1485-90, l'aspect désordonné, improvisé, arbitraire et ouvert des institutions municipales s'efface car le pouvoir local appartient désormais à des juristes respectueux des formes et jaloux de leur monopole.

Bilan / Exemple : La ville et le pouvoir central

« Une bonne ville n'est pas seulement un organisme administratif adapté aux besoins de l'autorité supérieure mais un point d'appui à ménager, une alliée à éprouver et un corps intermédiaire indispensable entre un gouvernement étroitement localisé et des gouvernés trop lointains ». C'est sous Charles VII que le tournant qui fait de Tours en un corps privilégié a lieu → quand la nouvelle bourgeoisie de robe, vouée au service de l'Etat, s'empare de la conduite des affaires municipale.

1465. Guerre du Bien public. Le sort du roi dépend de la fidélité de ses villes. Tours joue un rôle capital en restant inébranlable. Les défenses de la ville sont refaites en hâte. 10/8/1465 : un petit mouvement populaire à l'appel d'un avocat : sans gravité. En 1468, 69 et 71, les habitants sont astreints par le roi à jurer « de lui estre bons et loyaux et de le servir contre tous et vers tous ».

La bonne ville est un **relai**, non un rouage de l'administration publique : elle a une certaine liberté d'action. Louis XI aurait voulu laisser à la ville le soin de la police (et qu'elle entretienne elle-même sa force militaire) mais elle refuse la connaissance des flagrants délits qu'il lui offre en 1469-70. 1477 : le corps de ville se résigne à accepter un droit de regard sur les faits de vivres et de police.

→ « Contrairement aux idées reçues, c'est bien la ville qui refuse d'empiéter sur les attributions des officiers royaux pour élargir les siennes et c'est le roi qui veut la voir exercer les fonctions militaires, politiques et judiciaires qui feraient d'elle une auxiliaire fidèle et une alliée efficace ».

Toutefois, les gens des villes esquivent les obligations et responsabilités. A Tours, les remparts ne sont plus entretenus malgré les menées du duc d'Orléans (1484-91) et la force militaire de la ville décline. Toutefois, elle remplit encore ses obligations militaires : assurer aux troupes de métier le ravitaillement et le paiement de la solde (lors des affaires de Bretagne notamment).